

COMPRENDRE LA RC DES CONSTRUCTEURS

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA063	2 jours - 14 h	Bases	Présentiel ou à distance	1364,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 09/02/2026 au 10/02/2026
- Du 15/10/2026 au 16/10/2026

OBJECTIFS

- Définir le champ d'intervention du régime spécifique de la responsabilité
- Déterminer la responsabilité des constructeurs et la question délicate de leurs frontières
- Adopter les principes juridiques clés du régime spécifique des responsabilités des constructeurs
- Adopter les principes juridiques de responsabilité de droit commun des constructeurs et ses articulations avec le régime spécifique

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Des exemples permettent au formateur de présenter la RC construction. Les participants réalisent de nombreux cas pratiques, ils doivent être capables notamment d'identifier les intervenants à l'opération de construction et leur relation entre eux, d'apprécier les conditions de la réception de travaux et de déterminer la nature juridique des dommages.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance construction, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

NOUVEAU PROGRAMME

- A. Champ d'application des responsabilités des constructeurs
- 1. Définir l'opération de construction
- 2. Différents intervenants à l'opération de construction
- 3. Différents contrats de l'opération de construction
- B. Grands principes des responsabilités des constructeurs
- Articulation des différentes responsabilités encourues par les constructeurs (panorama)
- 1. Avant réception
- 2. Après réception
- C. Principes juridiques clés des « garanties légales » des constructeurs
- 1. Caractéristiques communes des différentes garanties applicables
- 2. Contenu et conditions de mise en jeu des garanties légales
- 3. Débiteurs et bénéficiaires des garanties légales
- 4. Les cas d'exonération de la présomption de responsabilité
- D. Principes juridiques clés des responsabilités de droit commun des participants à l'acte de construire
- 1. La responsabilité contractuelle de droit commun
- 2. La responsabilité délictuelle des constructeurs ou extracontractuelle
- 3. Un cas particulier: La responsabilité des constructeurs fondée sur la théorie des troubles anormaux de voisinage
- 4. Les garanties RC
- 5. La responsabilité des sous-traitants et des fabricants

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation construction
Gestionnaires de contrats construction
Managers techniques ou commerciaux
Conseillers clientèle
Agents d'assurance
Courtiers
Public exerçant une fonction dans la construction et/ou l'assurance construction

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici.](#)

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis.

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1364,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 19/02/2026 à 23:43